



Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

Tribunal d'appel de l'aménagement local
655, rue Bay, suite 1500, Toronto (ON) M5G 1E5
Tél. : 416 212-6349 | 1 866 448-2248
Site web : olt.gov.on.ca

Formulaire de demande de qualité de participant et formulaire de déclaration de participant

Si vous demandez la qualité de participant, le présent formulaire doit être remis au Tribunal et à toutes les parties au moins dix jours avant la première audience. Veuillez vous adresser au coordonnateur des cas responsable afin de vérifier les coordonnées pertinentes des parties. ([E-Statut](#)) Une copie papier du formulaire doit également être remise au membre du Tribunal à l'audience.

Important: Le présent formulaire est uniquement une demande écrite de qualité de participant. La demande de qualité et la déclaration de participant, ci-dessous, seront examinés par le membre président du Tribunal lors de l'audience.

Date de la demande (aaaa/mm/jj) :

Renseignements sur la cause

Numéro de cause du TAAL :

Date de la conférence de gestion de la cause ou de l'audience (aaaa/mm/jj) :

Coordonnées

Nom de famille :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

Coordonnées du représentant (s'il y a lieu)

Nom de famille :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

J'atteste avoir été autorisé par écrit à agir en qualité de représentant, et je reconnais que je pourrais être appelé à produire cette autorisation en tout temps.

Renseignements sur la demande de qualité de participant et la déclaration de participant

La personne qui souhaite participer à une instance en qualité de participant (et qui n'est pas partie à l'instance) ne peut présenter au Tribunal à l'égard de l'instance que des observations par écrit (voir l'article 33.2 de la *Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local*). Ces observations constituent la déclaration de participant. Dans la case ci-dessous, décrivez votre intérêt à l'égard de l'affaire, votre position à l'égard des questions en litige et les motifs de votre position. Vous pouvez aussi fournir des documents ou des pièces jointes à l'appui de votre demande. Les renseignements que vous fournissez ci-dessous constitueront votre déclaration de participant.

Déclaration de participant :

Notes:

1. Veuillez consulter la règle 7.7 des [Règles de pratique et de procédure](#) du Tribunal au sujet des exigences applicables à la préparation d'une déclaration de participant et l'article 33.2 de la *Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local*.
2. Le Tribunal envoie toute sa correspondance aux parties et aux participants par voie électronique.
3. Les renseignements personnels ou les documents demandés dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P.13, et de la *Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local*. Tous les renseignements recueillis sont versés au dossier du TAAL et font partie du dossier public sur cette instance.